

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 juin 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Samia GHALI représentée par Patrick MENNUCCI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 005-1359/09/BC

**■ Participation de Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association
IMED - Approbation d'une convention
DDEAIAG 09/3404/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables. Le programme de développement économique 2008-2014 de MPM réaffirme cette orientation, et en cette période de crise, le développement des entreprises vers les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion et de vulgarisation de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association IMED fait partie. L'IMED propose aux entreprises l'appui de bureaux permanents implantés en Tunisie, Algérie, Maroc, Turquie, Emirats Arabes, Egypte, Roumanie (desservant en plus la Libye, les Pays du Golfe et la Bulgarie).

L'IMED est une association créée en 1988 dont l'objectif est d'aider les entreprises à promouvoir leur développement international, par un ensemble d'actions très concrètes : organisation de missions, accueil de délégations, assistance à l'export... par l'organisation et la mise à disposition de jeunes ayant choisi le Volontariat International en Entreprise (ayant remplacé depuis octobre 2000 la Coopération au Service National à l'Etranger - CSNE).

Cette opération concourt ainsi à la formation des futurs cadres de l'entreprise. L'action de l'IMED contribue ainsi à faire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un trait d'union entre la France et les pays méditerranéens.

En 2008, l'IMED a réalisé une vingtaine de missions pour des entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole.

Pour 2009, l'IMED va poursuivre ses missions, va développer une action commerciale forte en direction des PME régionales (avec un appui de la Région Paca dans le cadre des Prides), poursuivre son rapprochement avec l'association Entreprises Rhône-Alpes International pour l'Algérie, engager des partenariats avec les organismes financiers.

Le budget prévisionnel de l'IMED, pour 2009, s'élève à 385.500 euros, en augmentation de 19 % par rapport à 2008.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- 182.500 euros : Salaires et charges
- 78.400 euros : Loyers et charges
- 45.700 euros : Services extérieurs
- 34.500 euros : Frais de missions
- 34.400 euros : Achats
- 10.000 euros : Impôts et taxes

L'augmentation des dépenses provient majoritairement des charges de location des bureaux et des logements des délégations de l'IMED dans les 7 pays méditerranéens.

Le poste des salaires et charges augmente de 11,1 % entre 2008 et 2009. Leur part s'élève à 47,34 % du montant des dépenses (51 % en 2008).

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- 265.500 euros : Entreprises
- 70.000 euros : Région Paca
- 38.000 euros : Département des Bouches du Rhône
- 12.000 euros : MPM

Les recettes apportées par les entreprises augmentent de 31,89 % entre 2008 et 2009. Leur part s'élève à 68,87 % du montant des recettes en augmentation par rapport à 2008.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2009, pour l'activité de vulgarisation de l'exportation auprès des PME du territoire communautaire, pour un montant de **12.000** euros (maintien de la participation par rapport à 2008) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement à l'exportation des petites et moyennes entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole, notamment dans cette période de crise économique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 12.000 euros, au titre de l'animation de l'association IMED.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association IMED.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI